



LE GROUPE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Boulogne, le 7 mars 2019

COMMUNIQUÉ PRÉCISANT LES MODALITÉS DE MISE À DISPOSITION OU DE CONSULTATION DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2018 ET DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Le groupe TF1 a déposé le 7 mars 2019 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le document de référence sur l'exercice 2018. Ce document (en français) est tenu gratuitement à la disposition du public dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur et peut être consulté et téléchargé à partir du site Internet de la Société <http://www.groupe-tf1.fr>. La version anglaise sera disponible le 14 mars 2019.

Il est également disponible sur le site de l'AMF www.amf-france.org.

Le document de référence 2018 inclut notamment le rapport financier annuel, le rapport du Conseil d'Administration sur les résolutions présentées à l'Assemblée Générale Mixte, le descriptif du programme de rachat d'actions, les rapports des Commissaires aux Comptes et les informations relatives à leurs honoraires.

GROUPE TF1
DIRECTION DE LA COMMUNICATION - mcarcabal@tf1.fr
DIRECTION DES RELATIONS INVESTISSEURS - comfi@tf1.fr
@GroupeTF1